

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---*+---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-40 du 6 Mars 1979

portant création du Comité Technique chargé de suivre l'exécution du projet "Ecole de Génie Chimique dans la Province de l'Atlantique".

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978,

DECRETE :

Article 1er. - Il est créé un Comité Technique chargé de suivre l'exécution du projet "Ecole de Génie Chimique dans la Province de l'Atlantique".

Article 2. - La composition du Comité Technique est la suivante :

- PRESIDENT : Camarade ATTLOU Cyriaque
- VICE-PRESIDENT : Camarade PARAISO Emile
- MEMBRES : Camarades ; - TOKPASSI Benoît
- SANOUSSEI Touré

Article 3. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 6 Mars 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 CC du PRPB 4

SGG 4 Président et Membres 4.--